

Extrait du compte

Commission de gestion

rendu de l'activité

du Pouvoir judiciaire

du Pouvoir judiciaire

mars 2026

en 2025



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSS TENEBRAS LUX

POUVOIR JUDICIAIRE

Fin de mandature judiciaire et clôture du plan stratégique 2021-2025 : un premier bilan, tourné vers l'avenir

La mandature judiciaire actuelle, commencée en 2020, prendra fin en mai prochain, peu après que les magistrates et magistrats du Pouvoir judiciaire, élus ou réélus pour un mandat de six ans, auront prêté serment lors d'une séance extraordinaire du Grand Conseil à la cathédrale Saint-Pierre, en présence du Conseil d'État. Avec le changement de mandature viendra aussi le temps, pour le Pouvoir judiciaire, de dresser le bilan de son plan stratégique 2021-2025, avant qu'il n'arrête le prochain, qui conduira son action pour les six années à venir. C'est l'occasion de revenir sur quelques-unes des réalisations intervenues au cours des cinq dernières années et de citer certains des enjeux qui occupent actuellement la Commission de gestion ou qui l'occuperont inévitablement au cours de la mandature à venir.

Le premier axe du plan stratégique 2021-2025 était consacré à l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux justiciables et à leurs conseils. Dans ce domaine, la Commission de gestion se réjouit en particulier de l'ouverture du greffe universel, qui a manifestement su trouver son public, de la mise en ligne d'un site internet très complet dans les trois principales langues nationales et en anglais, de la traduction de nombreux formulaires et documents en ligne pour favoriser leur compréhension par le public allophone ou encore de la publication de la quasi-totalité de la jurisprudence de la Cour de justice, toutes filières confondues, et celle de décisions de première instance, notamment en matière administrative ou, dans une moindre mesure, en matière pénale.

La Commission de gestion souligne ensuite la réussite d'un projet important, visant à renforcer les alternatives au règlement judiciaire des litiges : la création du dispositif d'encouragement à la médiation et l'ouverture, au Palais de justice, du bureau de la médiation. Elle salue l'engagement déterminant du Pouvoir judiciaire dans cette démarche et se réjouit des résultats positifs du dispositif après deux ans d'existence. Elle souligne aussi les réalisations importantes intervenues pour améliorer le dispositif de protection dans notre canton, soit dans le cadre de projets propres au Pouvoir judiciaire et

au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (création du bureau de soutien aux mandataires, publication d'un guide à l'attention des mandataires en protection de l'adulte et des mandataires successoraux, développement d'un outil informatique de gestion et de suivi des mandataires), soit dans les projets conduits en étroite collaboration avec l'administration cantonale, qu'il s'agisse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et, plus précisément, son service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale, ou du département de la cohésion sociale, dans l'ambitieux programme RePAir. Les projets conduits avec les offices concernés avancent à un rythme soutenu, en produisant un travail de qualité. Ils fourniront prochainement les bases d'une profonde refonte de la gestion des curatelles. Ils ont déjà permis le lancement de projets pilotes prometteurs, par exemple avec la fondation Pro Senectute.

Consciente des enjeux extraordinaires liés à la transition numérique de la justice, la Commission de gestion y avait consacré un axe entier de son plan stratégique. Le Pouvoir judiciaire s'est investi de manière volontariste dans les projets visant à la concrétiser, sur le plan national (Justitia 4.0) ou cantonal (eDossier judiciaire). Il conduit avec succès deux projets pilotes dans ce domaine avec le Tribunal civil, portant d'une part sur la plateforme de communication et de consultation justitia.swiss et d'autre part, sur l'application du dossier judiciaire électronique, laquelle deviendra un outil de travail central des magistrates, magistrats et membres du personnel des autorités judiciaires. Ces projets resteront sans nul doute au cœur du prochain plan stratégique du Pouvoir judiciaire, dès lors que le passage de la justice suisse au dossier judiciaire électronique devrait débiter concrètement en 2027, pour se terminer en 2032 au plus tard.

Longtemps cantonnée aux romans de science-fiction, l'intelligence artificielle a envahi en quelques années la plupart des domaines de l'activité humaine. Les magistrates et magistrats le savent bien: le comportement des usagères et usagers de la justice, justiciables agissant en personne ou avocates et avocats, a déjà profondément changé. L'IA fascine, notamment par la promesse d'une aide au traitement des procédures et à la maîtrise des sources du droit. Elle inquiète aussi: la facilité déconcertante avec laquelle elle peut servir à tromper et manipuler les autorités et le risque massif qu'elle génère en termes de sécurité des données de procédure ne seront pas maîtrisés de sitôt. Et les questions éthiques

abondent: l'humanité n'est-elle pas au cœur de la mission judiciaire, comme le rappelle le serment des magistrats? Consciente de l'enjeu, la Commission de gestion a procédé courant 2025 à une première analyse des risques et opportunités en lien avec l'usage de l'IA en milieu judiciaire. Mais ce n'est qu'un (modeste) début: nul doute que l'intelligence artificielle, ses atouts et ses défis occuperont une place de choix dans le prochain plan stratégique du Pouvoir judiciaire.

Olivier Jornot

Président de la Commission de gestion

Patrick Becker

Secrétaire général du Pouvoir judiciaire

1. L'année 2025 en bref

Conférence de la Société suisse de droit pénal des mineurs

Le canton de Genève a accueilli, les 3, 4 et 5 septembre 2025, les Journées 2025 de la Société suisse de droit pénal des mineurs (SSDPM), qui ont réuni près de 200 participantes et participants issus de l'ensemble du système pénal des mineurs de Suisse et d'autres pays. Organisées par le Pouvoir judiciaire, plus précisément par le Tribunal des mineurs, la direction de la communication et la chancellerie du secrétariat général avec la collaboration de Genève Tourisme, ces journées ont offert un cadre propice au dialogue et au renforcement des liens entre les actrices et acteurs engagés dans la pratique et l'évolution du droit pénal des mineurs. Placées sous le thème "Droit pénal des mineurs – au-delà des frontières", elles ont permis de comparer les approches retenues par les droits nationaux en vigueur dans divers pays, conformément à la vocation de la SSDPM, qui consiste à promouvoir la recherche, à partager les pratiques et à accompagner l'évolution du droit pénal des mineurs.

Nouveau guide des mandataires du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a publié en ligne son nouveau guide des mandataires destiné aux curatrices, curateurs et mandataires successoraux. Ce nouvel outil, pratique et dynamique, accompagnera les mandataires tout au long de leur mission. Il décrit les tâches des mandataires à chacune des phases d'un mandat (instauration de la mesure, rapports périodiques, fin du mandat) et fournit les informations pertinentes pour chacune d'entre elles. Destiné tant aux nouveaux mandataires qu'aux plus expérimentés, il clarifie leur mission, les attentes du tribunal et les bonnes pratiques. Cette réalisation est intervenue dans le cadre des projets conduits par le Pouvoir judiciaire pour améliorer le dispositif de protection, soit de manière indépendante, soit en collaboration avec le département de la cohésion sociale (DCS) dans le cadre du programme RePAir (Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir).

Accompagnement parental lors de séparations conflictuelles

Le TPAE et le service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale (SEASP), dépendant du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), ont développé un outil supplémentaire pour aider les parents en cours de séparation à construire ensemble des solutions respectueuses des besoins de leurs enfants.

Résultat d'un projet pilote mené ces dernières années pour soutenir la coparentalité et placer le bien-être de l'enfant au centre des préoccupations, ce dispositif vise à favoriser les accords entre parents et à réduire la judiciarisation des conflits en lien avec les enfants en cas de séparation.

Lors de la phase pilote, d'une durée de 24 mois, 134 enfants, âgés en moyenne de neuf ans, ont été concernés par ce nouveau dispositif. Près de la moitié des dossiers éligibles ont pu bénéficier de ce suivi spécifique. Dans environ 80 % des situations, un accord parental a pu être trouvé avant même la tenue d'une audience, permettant ainsi de préserver les liens familiaux.

Transition numérique de la justice : entrée en vigueur partielle de la LPCJ

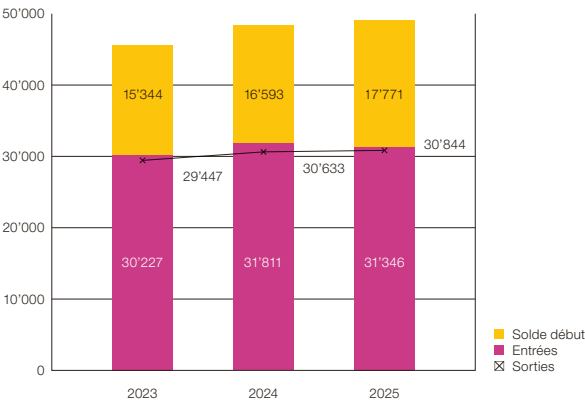
Le 1^{er} octobre 2025 sont entrées en vigueur les premières dispositions de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ ; RO 2025 583 ; RS 172.023), adoptées par l'Assemblée fédérale le 20 décembre 2024. Cette première étape permet la création de la corporation de droit public justitia.swiss, chargée d'exploiter la plateforme du même nom, que les autorités judiciaires, les parties et leurs conseils utiliseront pour communiquer dans les procédures judiciaires et pour consulter le dossier en ligne. Elle fixe également le cadre en matière de protection des données. Très actif dans le projet national Justitia 4.0, le Pouvoir judiciaire genevois poursuivra ses travaux préparatoires courant 2026, avec l'objectif de voir les autres dispositions de la LPCJ entrer en vigueur en 2027.

2. Statistiques relatives à l'activité judiciaire

Le nombre de procédures traitées, toutes filières et toutes juridictions confondues, est en augmentation sensible (+ 3.8%) et se monte à plus de 120'000. Le nombre des entrées et celui des procédures sorties ont augmenté par rapport à 2024, respectivement de 2.7% et de 2.2%.

Filière pénale

Évolution des affaires pénales entre 2023 et 2025

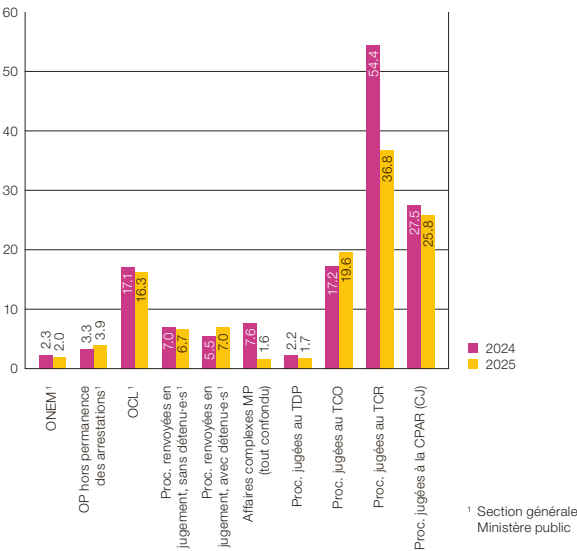


Le nombre de procédures pénales traitées durant l'année a légèrement augmenté en 2025 (+ 1.5%). Celui des nouvelles affaires a légèrement baissé (- 1.5%), alors que celui des sorties est resté stable (+ 0.7%). Le taux de sortie global de la filière est inférieur à 1, de sorte que le stock des procédures en cours en fin d'année a augmenté.

Le nombre de nouvelles procédures a légèrement diminué au Ministère public en raison d'une baisse de l'activité de l'unité routière de la police. En réalité, la charge de la juridiction continue à croître, avec des entrées en augmentation dans les sections générales (+3%) et dans celle des affaires complexes (+25%). Le Tribunal pénal a vu une augmentation massive du nombre de nouvelles procédures au Tribunal correctionnel (+25%) et une hausse des demandes de levées de scellés au Tribunal des mesures de contrainte (+2.9%).

Le nombre d'entrées au Tribunal des mineurs pour des délits ou des crimes est à peine inférieur à celui de 2024 qui avait été une année record. En dernière instance, la Cour pénale de la Cour de justice a également connu une hausse des procédures entrées dans l'année (+ 4.8%).

Durée médiane (en mois) des procédures sorties de la filière pénale depuis l'ouverture du dossier au Ministère public



Filière civile

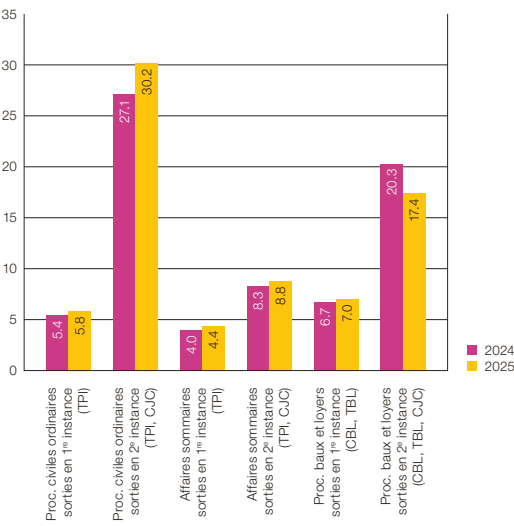
Évolution des affaires civiles entre 2023 et 2025



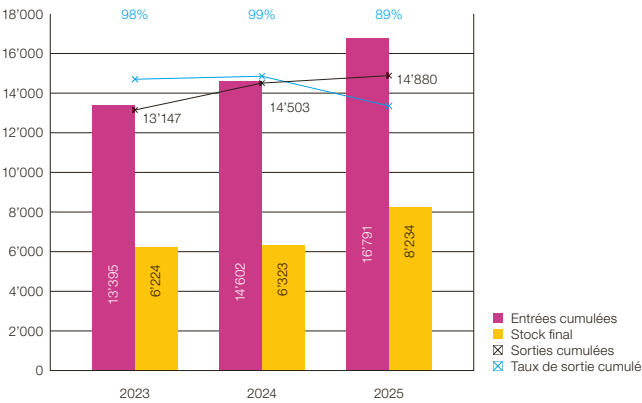
Le nombre de procédures traitées dans la filière civile a significativement augmenté (+5.8%), de même que le nombre de nouvelles affaires (+6%) et celui des affaires sorties (+3.7%). Le taux global de sortie dans la filière est de 0.94. Il implique une augmentation du stock des procédures en fin d'année.

Le Tribunal civil a connu une hausse globale des entrées (+7.5%). Son Tribunal de première instance a fait face à l'augmentation de son contentieux, qu'il s'agisse des chambres civiles ordinaires (+8.4%), des procédures de faillites et concordats (+82%) ou des procédures provisionnelles (+23.8%). Les entrées à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers ont en revanche amorcé une baisse attendue (chute des contestations des hausses de loyer). En droit du travail, le contentieux a connu une progression significative des entrées en conciliation (+7.7%) et une légère baisse pour ce qui concerne le Tribunal des prud'hommes (-3.2%). L'activité du TPAE reste globalement en hausse, alors que les affaires traitées dans l'année en dernière instance cantonale par la Cour civile de la Cour de justice sont en augmentation significative (+6.9%), notamment dans les affaires sommaires (hors contentieux familial) et le domaine des poursuites et des faillites.

Durée médiane (en mois) des procédures sorties de la filière civile depuis la première inscription du dossier



Évolution des procédures au Tribunal de première instance (Tribunal civil)



Filière de droit public

Évolution des affaires de droit public entre 2023 et 2025

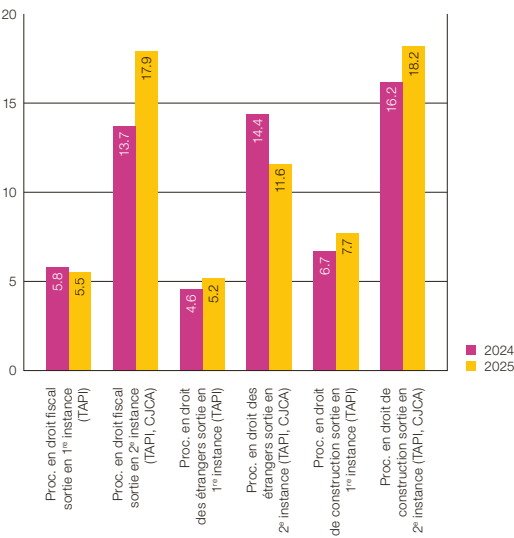


L'activité judiciaire a globalement augmenté en 2025 dans la filière de droit public (+ 1.8% de procédures traitées dans l'année), avec une évolution très différente en première et en seconde instance.

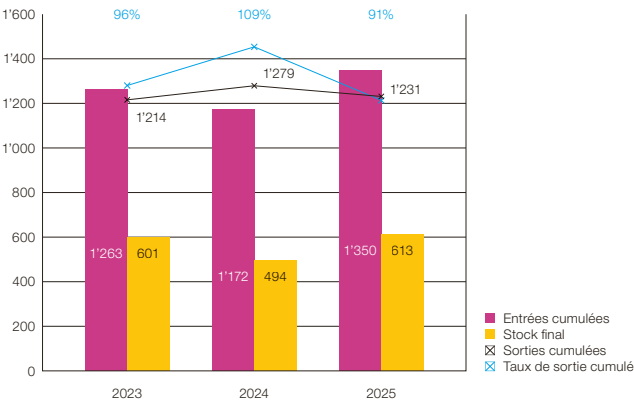
Le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a pour sa part connu une légère baisse de ses entrées (- 1.8%) et une augmentation significative de ses sorties (+ 6.7%). Le taux de sortie, positif, a permis à la juridiction de réduire de manière importante le stock de ses procédures en cours de 11.7%.

En dernière instance cantonale, la Cour de droit public a vu le nombre des nouvelles affaires augmenter de manière importante (+ 12.2%), avant tout à la chambre administrative (+ 15.2%), dont le taux de sortie a été largement inférieur à 1, avec pour conséquence une augmentation du stock des procédures en cours.

Durée médiane (en mois) des procédures sorties de la filière de droit public depuis la première inscription du dossier



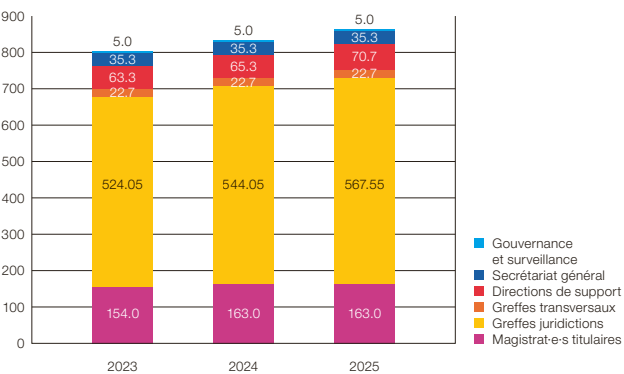
Évolution des procédures à la chambre administrative (Cour de droit public de la Cour de justice)



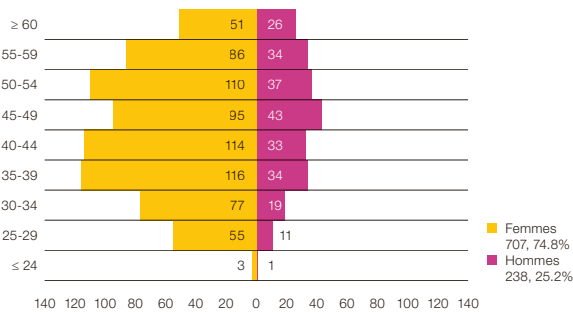
3. Ressources humaines

Les effectifs du Pouvoir judiciaire ont légèrement augmenté en 2025 (+ 3.5%), en lien avec l'entrée en vigueur de la récente révision du code de procédure civile, la hausse constante de la charge de travail dans le domaine de la protection de l'adulte et de l'enfant ou dans la filière pénale et la transition numérique de la justice.

Charges de magistrates et magistrats titulaires et postes permanents de collaboratrices et collaborateurs (ETP votés + crédit supplémentaire au 31.12)



Répartition des ressources humaines du Pouvoir judiciaire (945 personnes) par genre et tranche d'âge



Les femmes constituent une large majorité de l'effectif (74.8%), toutes catégories d'âge confondues. La moyenne d'âge au Pouvoir judiciaire est de 45.5 ans (44.9 ans pour les femmes et 47.2 ans pour les hommes).

4. Finances

Charges de fonctionnement

	2023	2024	2025
Charges totales	219'799'854	233'580'469	241'942'080
Dont principalement:			
Charges de personnel	154'453'408	159'682'053	165'816'571
Frais liés aux procédures et à l'assistance judiciaires	39'643'173	41'221'476	41'335'215
Provisions pour débiteurs douteux	12'386'380	15'857'028	17'920'828

Les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ont légèrement augmenté en 2025 (+ 3.6%). Les dépenses liées à l'instruction des procédures et à l'assistance judiciaire sont restées globalement stables (+ 0.3%). Les provisions pour débiteurs douteux ont augmenté de manière importante (+ 13%) principalement du fait du prononcé d'une créance compensatrice d'un montant particulièrement élevé ayant d'emblée fait l'objet d'une provision à raison des deux tiers du montant.

Revenus

	2023	2024	2025
Revenus totaux	114'901'163	61'136'445	55'141'653
Dont principalement:			
Émoluments civils et administratifs	17'101'635	16'468'721	15'715'024
Émoluments et frais judiciaires pénaux	11'149'804	11'255'555	11'735'610
Sanctions pénales	14'925'447	15'232'673	15'950'165
Confiscations pénales	65'418'082	10'553'295	5'465'079

Les revenus ordinaires du Pouvoir judiciaire sont restés relativement stables en 2025. Il en a été différemment des confiscations pénales, par définition variables, qui avaient atteint des montants exceptionnels ces dernières années. Le taux de couverture des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire est ainsi revenu à un niveau usuel (22.8% en 2025).

5. Projets

eDossier judiciaire et Justitia 4.0

Plateforme justitia.swiss

Depuis l'automne 2024, le Pouvoir judiciaire, plus précisément son Tribunal civil, utilise comme autorité pilote la plateforme justitia.swiss, développée dans le cadre du projet national Justitia 4.0. Les juges, greffières et greffiers concernés, ainsi que les avocates et avocats ayant collaboré à cette phase pilote, ont fait part de leur satisfaction globale à l'égard de l'outil mis à disposition. Leurs commentaires ont permis d'identifier les améliorations possibles, tant en matière de développement informatique qu'en termes d'assistance aux utilisatrices et utilisateurs.

Application du Dossier judiciaire (ADJ)

En septembre 2025, un second projet pilote a été lancé en collaboration avec le projet national Justitia 4.0, portant sur l'application du dossier judiciaire électronique (ADJ), appelée à devenir le principal outil informatique des magistrats, magistrats et membres du personnel administratif et scientifique du Pouvoir judiciaire.

Équipement et matériel

Les postes de travail des personnes participant au projet pilote ont été adaptés au traitement d'un dossier judiciaire électronique. Trois salles d'audience ont en outre été équipées pour que les audiences puissent être tenues sans dossier physique. L'office cantonal des bâtiments a pour sa part réalisé des travaux sur le réseau électrique en prévision du déploiement des équipements multimédias.

Numérisation

Dans le cadre des projets pilotes du Tribunal civil, le Pouvoir judiciaire a décidé d'aménager un premier local de scannage et initié le développement d'une application qui permettra l'acheminement automatique du courrier électronique en provenance de la plateforme justitia.swiss ou de la correspondance scannée.

Collaboration intercantonale

Très actif dans le projet Justitia 4.0 depuis son lancement, le Pouvoir judiciaire a poursuivi une collaboration intense avec l'équipe du projet national. Il a en outre initié ou progressivement tissé des liens étroits avec les équipes de projet

des cantons de Vaud, de Fribourg et du Valais et, dans une moindre mesure, avec les cantons de Bâle-Ville et de Lucerne.

Projets en lien avec la protection de l'adulte

L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement de deux projets internes au Pouvoir judiciaire. Le premier a permis d'enrichir et d'améliorer le registre des mandataires (RegMan), nouvel outil informatique du TPAE pour gérer les curatrices, curateurs et autres mandataires qu'il met en œuvre. Le second a abouti à la mise en ligne, sur le site internet du Pouvoir judiciaire, d'un nouveau guide thématique à l'attention des mandataires.

Le Pouvoir judiciaire a poursuivi sa collaboration avec le DCS dans le cadre du programme RePAir. Les travaux ont principalement porté sur un projet tendant à revoir les catégories de curatrices et curateurs, les critères d'attribution des mandats et le mode de rémunération ou d'indemnisation des curatrices et curateurs, afin de coller au mieux aux besoins de la personne protégée. En fin d'année, le comité de pilotage conjoint du Pouvoir judiciaire et du DCS a choisi les options qui devront être concrétisées dans un projet de loi durant le premier semestre 2026.

Valeurs et biens en mains de l'État (VBME)

Composante du programme de projets du Pouvoir judiciaire EDP (Exécution des décisions pénales) et conduit en collaboration avec la police, le projet VBME a pour principaux objectifs le remplacement de la solution informatique de gestion des pièces à conviction (application BGS), l'amélioration des processus et la mise à disposition des magistrats, magistrats et membres du personnel d'outils modernes et ergonomiques.

En 2025, les efforts se sont concentrés sur les tests métiers de la nouvelle solution informatique, la correction des défauts identifiés, le développement d'interfaces avec d'autres applications, la définition du dispositif de contrôle de la saisie et de la qualité des données, l'étude de faisabilité d'une version mobile de la solution, la définition des règles d'archivage et la préparation du programme de formation des utilisatrices et des utilisateurs.

Refonte de la chaîne éditique (RCE)

Le Pouvoir judiciaire poursuit la refonte de sa chaîne éditique, qui regroupe l'ensemble des outils de production automatique ou semi-automatique de documents et d'actes judiciaires. Juridiction pilote, le TAPI a commencé à tester la nouvelle solution.

Mise en œuvre du plan d'action à la suite de l'enquête de satisfaction (filière civile)

En 2025, le Pouvoir judiciaire a finalisé la réalisation de nouvelles pages de son site internet. Mises en ligne début 2026, celles-ci permettent aux parties à une procédure civile de mieux comprendre son déroulement mais aussi sa durée et son coût potentiel, ainsi que les facteurs susceptibles d'augmenter ces derniers.

Le Tribunal des prud'hommes a pour sa part pris plusieurs initiatives destinées à harmoniser ses pratiques, en particulier dans le traitement des incidents les plus fréquents en audience. Il a également revu le contenu des convocations aux débats d'instruction et traduit ses formulaires en plusieurs langues.

Cellule de crise

Le Pouvoir judiciaire a poursuivi la définition de son concept de gestion de crise. Il a formé l'ensemble des directrices et directeurs, ainsi que leurs suppléantes et suppléants, et testé son organisation lors d'un exercice en fin d'année.

Sûreté du Pouvoir judiciaire (SPJ)

Ce projet, conduit depuis 2024 par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), le Pouvoir judiciaire et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), a abouti en 2025 au changement du système de gestion électronique des accès et à la modernisation des équipements de vidéosurveillance.

Mesures favorisant la relève en matière d'encadrement

Trois groupes de travail ont formulé des propositions adaptées aux diverses évolutions de carrière possibles

au Pouvoir judiciaire. Ils ont proposé des outils et processus d'identification des personnes à potentiel managérial, un référentiel des compétences attendues et un cursus de formation adapté.

Locaux

La situation du Pouvoir judiciaire en matière de locaux s'est dégradée au fil des décennies passées. Elle est notoirement critique et nuit très concrètement au bon fonctionnement des autorités judiciaires et services en raison de l'état des locaux (l'assainissement de trois sites est considéré comme urgent par les services compétents), de surfaces largement insuffisantes et de l'inadéquation des locaux mis à disposition de manière temporaire.

Le Pouvoir judiciaire et l'OCBA ont travaillé courant 2025 à la mise en œuvre de la stratégie arrêtée l'année précédente par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire et le Conseil d'État pour remédier à ces difficultés jusqu'à la livraison du Nouveau Palais de justice, planifiée en 2038.

Les travaux ont porté sur deux axes :

- 1. l'acquisition à bref délai d'un immeuble supplémentaire pour répondre aux besoins des autorités judiciaires puis, au départ de celles-ci pour le Nouveau Palais de justice, de l'administration cantonale (projet StratimmoPJ 1) ;
- 2. le transfert des compétences, responsabilités et budgets de l'office cantonal des bâtiments vers le Pouvoir judiciaire pour ce qui concerne la gestion courante et l'exploitation des locaux mis à sa disposition.

L'OCBA a identifié un site envisageable et le Pouvoir judiciaire a conduit une étude de faisabilité, devant permettre de vérifier que l'immeuble convient. En juillet 2025, la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a en outre décidé que dans l'hypothèse où l'État procéderait effectivement à cette acquisition – ce qui présuppose que plusieurs conditions soient remplies courant 2026 –, le nouveau site judiciaire accueillerait principalement le Ministère public, le Tribunal pénal et un programme de salles d'audience et de cabinets d'instruction.

Le premier semestre 2026 sera décisif dans la mise en œuvre des deux axes arrêtés par la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire et le gouvernement pour mettre fin à la situation actuelle.

Secrétariat général du Pouvoir judiciaire
Case postale 3966
1211 Genève 3